



Compte rendu de la bilatérale à Matignon 11 janvier 2016

Annonce de 500 000 formations pour les privés d'emploi
et relance de l'apprentissage

Politique de l'emploi

La formation ne crée pas l'emploi, il faut donc avant tout faire le choix d'une autre politique économique créatrice d'emplois, notamment à travers la relance de la production industrielle.

La formation n'est pas non plus, un outil miraculeux qu'il suffit d'activer pour mettre en adéquation salariés et offres d'emplois. On a pu le constater lors des plans 30 000 puis 100 000, les soi-disant métiers en tension n'ont pas été précisément mis à jour dans les branches, beaucoup de formations ont concerné des secteurs qui sont en tension à cause des conditions de travail, des salaires, des temps partiels ou des contrats courts. C'est bien entendu le cas des métiers liés au tourisme, à la restauration, que la ministre cible encore aujourd'hui, mais aussi ceux liés à la construction... Ce n'est pas qu'une histoire de qualification, 3 jeunes sur 4 formés et diplômés dans le secteur de la restauration changent de secteur dès leur entrée dans la vie, à cause des salaires trop bas, du temps de travail et de la pénibilité... Il faudra bien un jour commencer à s'intéresser au Travail et mettre en place les bases d'une réelle sécurité sociale professionnelle.

Revenons aux annonces des 500 000 formations des privés d'emploi, dont il faut préciser si elles s'ajoutent ou pas aux 550 000 chômeurs déjà formés chaque année pour un coût d'environ 4 milliards d'euros.

Pour la CGT, la formation est un levier qui favorise la montée en qualification, la mobilité choisie et l'évolution professionnelle, mais il s'agit avant tout d'asseoir un droit réel d'obligation à former pour l'ensemble des actifs en emploi et hors de l'emploi.

Pour ce faire, il faut modifier la loi du 15 mars 2014 et réfléchir par exemple à une simplification des listés éligibles au CPF (la CGT a fait des propositions simples et précises en la matière, lors de l'audition au Cnefop la semaine dernière sur l'évaluation des dispositifs issus de la réforme FPC et devant être présentée au Parlement). Il faut, si on veut favoriser l'attractivité des formations auprès des salariés et lutter efficacement en prévention du chômage (cela nous renvoie encore une fois à la SSP), favoriser la reconnaissance des qualifications acquises au retour dans l'entreprise ou plus largement au sein d'une branche pour les PME /TPE.

Pour la cgt, il y a bien nécessité de mettre en œuvre un plan massif de formation, mais il doit **être structurel, pluriannuel** car les besoins économiques et sociaux sont durables et structurels. Ce plan ne peut pas se résumer à une opération couvrant l'année 2016, réduite à un objectif électoraliste s'apparentant à un traitement social du chômage.

Rappelons également que ces annonces ne sont pas réalistes. Le système de formation français actuel dans son ensemble, sans même effectuer un véritable tri sélectif prenant en compte la qualité de la formation attendue (ne pas écouter toutefois la FFP qui cherche juste du business), n'est pas en mesure d'absorber 500 000 formations annuelles de plus.

Ainsi par exemple, l'AFPA, organisme dont la loi Rebsamen réaffirme qu'il est dans le premier cercle du service public de l'emploi, n'a jamais formé plus de 250 000 individus par an ; en 2000, avec un niveau de capacité de formation bien plus important qu'aujourd'hui, il effectuait environ 166 000 formations/an. La situation actuelle tourne autour de 100 000/an, soit environ 20% du total

S'il ne s'agit que de communiquer autrement autour des 550 000 déjà formés chaque année, où est donc la plus-value?

D'autre part, la question du financement est cruciale. Notre analyse se fonde à partir des chiffres fournis par Pôle Emploi qui évalue à 2 600 euros/personne le coût moyen d'une formation "ordinaire", soit pour 500 000 individus : 1,3 milliards d'euros.

Cette évaluation est au plancher, compte-tenu de la volonté de votre gouvernement de cibler les chômeurs de longue durée pour lesquels, chacun s'en accorde, il faut des formations sur mesure et un accompagnement renforcé.

Comment comptez-vous financer, alors même que sur les fonds mutualisés, le FPSPP (gérant environ 13% de la collecte globale, soit environ 1,4 milliards d'euros par an) consacra déjà au moins 500 millions d'euros en direction des chômeurs, soit plus de 30% du total collecté pour l'ensemble des dispositifs de FPC (plan, professionnalisation, CPF, CIF ...) en 2016 comme en 2017 ?

Ce chiffre est hors prise en compte des 150 000 formations prioritaires et, aujourd'hui, des 500 000 annoncés. À cette situation il faut également ajouter votre désengagement sur la RFF (rémunération fin de formation des chômeurs) non financée par l'État, à l'heure de la négociation en cours, alors que vous étiez engagés à hauteur de 50%.

Devons-nous vous rappeler que lors de la 1ère conférence sociale de 2012, le Président de la République avait annulé, sur une demande de la CGT et des OS, le prélèvement annuels pratiqués par son prédécesseur N Sarkozy de 300 millions d'euros pour financer la formation des privés d'emploi, pris sur ces mêmes fonds et que vous en exigez au moins 500 aujourd'hui.

Nous tenons à vous rappeler que l'Etat ne finance plus directement cette compétence dévolue aux régions qu'à travers Pôle Emploi qui annonce ne pouvoir y consacrer que 50 millions d'euros, sauf à reconsidérer son modèle économique mis en place dans le plan

stratégique actuel. La CGT milite d'ailleurs pour cela, mais cela ne peut aboutir qu'avec un changement de politique en matière de service public de l'emploi.

Ces **formations doivent être socialement et économiquement efficaces** : cela veut dire être adaptées aux publics en fonction des capacités des privés d'emploi et des besoins actuels et à venir des entreprises et des territoires, il faut donc privilégier de **vrais parcours qualifiants** amenant à un titre ou un diplôme. **L'aspect qualitatif est primordial** pour atteindre des objectifs ambitieux en termes de retours en emploi.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'envergure, un organisme de service public comme l'AFPA peut y répondre sur ses formations aux titres du Ministère du Travail au regard de ses indicateurs d'efficacité sociale. (70% de retour à l'emploi contre 57%, considérés comme très positifs par la Ministre sur l'ensemble des dispositifs chômeurs actuels.)

Il faut privilégier **des formations relativement longues (plus de 6 mois) dans beaucoup de cas** (reconversions de longue durée, seniors, jeunes sans qualification professionnelle reconnue devant acquérir un métier...) et non accueillir un maximum de personnes sur des durées les plus courtes possibles, mais de pouvoir **sécuriser le parcours jusqu'à l'acquisition et la maîtrise des compétences requises pour le métier identifié**. Cela peut amener à une segmentation des formations prescrites selon les publics et renvoie à la **capacité de Pôle Emploi à élaborer le parcours de formation, peut-être en s'appuyant sur l'AFPA**.

La délégation CGT